

Comment déposer une demande au titre du LEADER ?

Le Comité de programmation est l'instance locale de suivi et de gestion du programme LEADER. C'est lui qui statue sur chacun des dossiers de demande de subvention déposés au titre du programme LEADER, qui assure le suivi financier de la programmation et qui définit les éléments nécessaires à l'évaluation du programme. Le comité de programmation est composé de 25 représentants du territoire : 9 élus et 16 personnes issues de la société civile (représentants associatifs, agriculteurs, entrepreneurs...). Il se réunit en moyenne 4 fois par an pour analyser les dossiers de demande de subvention.

Le Comité technique se réunit en amont de chacune des réunions du Comité de programmation. Il a pour rôle d'étudier les projets avec l'aide des grilles de sélection définies pour chaque type d'opération et d'émettre un avis technique sur l'éligibilité du projet et sur son contenu. Il est composé des directeurs ou chargés de mission des 13 communautés de communes, des responsables de pôles de l'équipe technique du Parc, de la chargée de mission du Pays Vallée de la Dore, du directeur du Parc et de la cellule LEADER (coordinateur, chargée de mission et gestionnaire).

Contact avec la cellule technique LEADER *

Dépôt de la demande de subvention
(A minima, lettre de demande et description de l'opération)

Analyse du projet et échanges entre le porteur de projet et la cellule LEADER
(Travail de précision du projet, du plan de financement...)

Comité technique :

- Examen collectif du projet au regard des grilles d'analyse et de sélection
- Rédaction d'une proposition d'avis technique qui sera transmise au Comité de programmation.

Comité de programmation LEADER pour avis préalable :

- Présentation du projet
- Echanges sur la base de la proposition de notation et de sélection du projet formulés par le comité technique et validation d'un avis préalable du Comité de programmation

Transmission de l'avis préalable motivé au porteur de projet

Si positif :

- Constitution administrative du dossier jusqu'à sa complétude
- Transmission à la Région pour instruction
- Rapport d'instruction signé par la Région

Si négatif :

- Si le projet le permet, proposition de le retravailler sur la base de l'avis motivé et nouvelle présentation du projet en Comité technique (ou directement en Comité de programmation si complet)
- Si le projet ne le permet pas ► pas de subvention LEADER

Comité de programmation pour vote définitif

* La cellule technique LEADER :

Eric COURNUT (directeur adjoint - coordinateur) – e.cournut@parc-livradois-forez.org
Amélie VAUFREY (chargée de mission) – a.vaufrey@parc-livradois-forez.org
Solange LHOSTAL (gestionnaire) - s.lhostal@parc-livradois-forez.org
Tel : 04 73 95 57 57

Le programme LEADER en détail sur le site Internet du Parc :

<http://www.parc-livradois-forez.org/-LEADER-.html>



LEADER 2014-2020 Parc Livradois-Forez

« Nouvelle urbanité, nouvelle attractivité en Livradois-Forez »



Territoire éligible

- 123 communes regroupées au sein de 13 communautés de communes
- Population de 100 964 habitants (recensement de la population 2011)
- Superficie de 232 969 ha, soit 43,33 habitants/km2

Structure porteuse

Syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez



Une stratégie locale de développement au cœur des enjeux de l'attractivité

Trois objectifs stratégiques fortement complémentaires permettent de décliner la stratégie locale du programme LEADER :

1. Reconquérir les centres-bourgs par un urbanisme et des aménagements durables soucieux d'effet démonstratif et d'attractivité, et garants d'un maillage solidaire du territoire

- renforcer l'attractivité des centres-bourgs au regard de leur fonction d'animateur de leur territoire de proximité, en veillant à un aménagement équilibré et solidaire ;
- accompagner le développement des déplacements/transports doux notamment pour mailler le territoire à partir des centres-bourgs et de leurs espaces de proximité ;
- donner une suite opérationnelle au programme initié par le Parc « Habiter autrement les centres-bourgs » ;
- engager les collectivités locales et les propriétaires dans une rénovation ambitieuse des bâtiments et des logements en matière d'économie d'énergie, d'éco-rénovation/construction ;
- dynamiser et organiser les activités commerciales, artisanales et de services en encourageant leur localisation dans les espaces urbanisés ;
- encourager les activités contribuant à la transition écologique et énergétique.

2. Encourager la « relocalisation » de l'économie et des services fondée sur l'implication sociétale des entreprises et des organisations, et la valorisation des ressources locales

- accompagner les démarches de développement fondées sur l'économie circulaire et collaborative et la Responsabilité Sociétale des Entreprise (RSE) et des Organisations (RSO) ;
- conforter les démarches d'organisation des acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) ;
- renforcer les circuits de distribution de proximité favorisant les échanges entre le producteur et le consommateur.

3. Miser sur la créativité, le sentiment d'appartenance, les usages du numérique au service d'un « art de vivre »

- renforcer le sentiment d'appartenance des habitants et des acteurs pour développer son attractivité ;
- susciter et accompagner les démarches d'expérimentation et la créativité pour favoriser l'innovation ;
- anticiper la montée en puissance du numérique et plus particulièrement la question des usages ;
- créer les conditions nécessaires à l'accueil de nouvelles populations et d'entreprises ;
- conforter la mise en réseau des acteurs et la mutualisation des démarches et des outils.

Les actions éligibles au programme LEADER

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels (fiche action)	Type d'opérations
1. Reconquérir les centres-bourgs par un urbanisme et des aménagements durables soucieux d'effet démonstratif et d'attractivité, et garants d'un maillage solidaire du territoire	1-1) Donner aux centres-bourgs les moyens de leur rayonnement et leur permettre de jouer pleinement leur rôle de centralité	<ul style="list-style-type: none"> • études et expertises visant à renforcer le rôle de centralité des bourgs et leur maillage territorial • animation des stratégies et des programmes de requalification des centres-bourgs • sensibilisation, information, voyages d'études et séminaires
	1-2) Réinventer les centres-bourgs par des opérations d'aménagement innovantes et ambitieuses	<p>1-2-a) études, expertises puis aide au démarrage d'une structure locale d'ingénierie financière et d'investissement pour l'aménagement des centres-bourg</p> <p>1-2-b) animation, communication, information, sensibilisation, formation en matière de rénovation, de régulation et de programmation énergétique et animation de programmes de modernisation ou d'installation des commerces, de l'artisanat et des services</p> <p>1-2-c) études, expertises, missions de maîtrise d'œuvre et travaux de réalisation de programmes d'aménagement</p> <p>1-2-d) études et travaux de développement et de modernisation du commerce, de l'artisanat et des services</p>
2. Encourager la « relocalisation » de l'économie et des services fondée sur l'implication sociétale des entreprises et des organisations, et la valorisation des ressources locales	2-1) Développer l'implication sociétale des entreprises et des organisations	2-1-a) études, expertises, opérations de sensibilisation et de communication et animation de dispositifs d'accompagnement et de conseil pour les acteurs et les entreprises de la RSE/RSO et de l'ESS.
	2-2) Mieux valoriser les ressources locales et les potentiels économiques du Livradois-Forez	2-1-b) investissements et aménagements dans les entreprises afin d'améliorer les conditions de travail, la santé et la sécurité des salariés, dans le cadre du dispositif mis en place par la CARSAT
3. Miser sur la créativité, le sentiment d'appartenance, les usages du numérique au service d'un « art de vivre »	3-1) Développer les outils et les usages numériques	<ul style="list-style-type: none"> • opérations visant la création de valeur ajoutée locale dans les domaines agricole et forestier, et dans les secteurs de l'énergie et de la construction, et sur les métiers et filières économiques (expertises, études, communication, promotion, animation, équipements et aménagements intérieurs) • études, enquêtes, expertises, plans d'actions territoriaux visant à acquérir et à développer les connaissances sur les besoins et les usages des outils numériques et leur accès • investissements en vue d'améliorer l'accès à l'internet très haut débit
	3-2) Favoriser les réseaux et l'innovation organisationnelle au service des pratiques vertueuses	<ul style="list-style-type: none"> • expertises, études, animation et mise en place de services d'ingénierie et de conseil pour favoriser l'engagement dans des pratiques vertueuses ou citoyennes • animation et expertises pour la mise en œuvre de projets collectifs au sein d'un réseau existant ou en création • études, expertises et mise en place d'une agence culturelle de territoire
	3-3) Renforcer le sentiment d'appartenance et promouvoir les atouts du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • information, sensibilisation et acquisition de connaissances concernant le territoire et ses patrimoines à destination des habitants, du jeune public, des nouveaux arrivants ou des visiteurs • actions d'animation et de valorisation de l'offre muséale • modernisation et requalification des bureaux d'information touristique • opérations exemplaires d'aménagement paysager
4. Renforcer les capacités du territoire en termes d'ingénierie et de mise en réseau	4) Encourager et développer les pratiques de coopération interterritoriale et transnationale	
	5) Soutenir la coordination, l'animation, la communication et l'évaluation du programme	